AB/HO BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2015-<u>1146</u>/PRES-TRANS/PM/MAECR/MEF portant ratification de l'accord de prêt n° 5671-BF conclu le 08 juillet 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif au financement du crédit régional pour la facilitation du commerce et la compétitivité.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la Charte de la Transition,

VU le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 2015-892/PRES-TRANS/PM du 19 juillet 2015 portant remaniement du Gouvernement;

VU la loi n° 055-2015/CNT du 31 août 2015 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 5671-BF conclu le 08 juillet 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif au financement du crédit régional pour la facilitation du commerce et la compétitivité;

VU la décision n°2015-041/CC du 06 octobre 2015 sur la conformité de l'accord de prêt n° 5671-BF conclu le 08 juillet 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif au financement du crédit régional pour la facilitation du commerce et la compétitivité ;

VU le décret n° 2015-985/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 17 août 2015 portant attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE

<u>ARTICLE 1</u>:

Est ratifié l'accord de prêt n° 5671-BF conclu le 08 juillet 2015 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), relatif au financement du crédit régional pour la facilitation du commerce et la compétitivité.

ARTICLE 2:

La contre-valeur en franc CFA du montant du financement de vingt-neuf milliards six cent millions (29 600 000 000) FCFA sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le - 09. octobre 2015

Le Premier Ministre

Yacouba Isaac ZIDA

Le Ministre de l'Economie et des finances

<u>Jean Gustave SANON</u>

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale

Bédializoun Moussa NEBIE